



**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 15 mars 2007
CONCERNANT LES BONS SUR ACTION(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 19 mars 2007

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Action	Bourse	Marché Organisé	Lot de Bons	Prix d'Emission
36A	Achat	2 500 000	SOITEC	Euronext Paris	Euronext.liffe	10	EUR 0,07

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
36A	EUR 26	Date de Maturité	14 juin 2007	NL0000660868	2095B	27560296

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris	1 000 Bons d'Option par tranche (ou, au-delà de ce nombre, par multiple entier de 1 000 Bons d'Option)
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	Les Bons seront radiés de l'Eurolist d'Euronext Paris SA six Jours de Bourse avant la Date de Maturité
Modalités d'assimilation	Les Bons sont assimilables aux 5 000 000 Bons d'Option émis le 11 Novembre 2006 et aux 2 500 000 Bons d'Option émis le 12 Mars 2007. Cette assimilation, objet du présent document, s'effectuera à la date de cotation des Bons d'Option.
Quotité Minimum d'Exercice	Non applicable
Quotité Maximum d'Exercice	Non applicable
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert)
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s) d'Information(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 aout 2006 sous le n° 06-294 - Le Supplément d'Information visé par l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2007 sous le n°07-076 - Le Document de Référence du Garant déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2007 sous le n°D. 07-0151 ; la dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com



Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.